

jeunesse et d'idéaux personnels tout en sollicitant la participation d'hommes et de femmes de science. La visite des associations de Massina <sup>(6)</sup> telles que «L'étoile du Sud» et «Le Chefec», ou de Kisenso <sup>(7)</sup> telle que «L'association des guides du Congo», nous ont confronté à la dure réalité de terrain.

### Le travail réalisable par Globulin <sup>(8)</sup>, Reliance <sup>(9)</sup> et Matonge <sup>(10)</sup>

Vis-à-vis de la société civile, deux types de médiatisations nous semblent pouvoir être menés de façon complémentaire en mobilisant des jeunes belges et congolais.

Ceux-ci sont :

- La réalisation de théâtre de rue
- La projection d'un court-métrage mettant en scène la loi congolaise sur la protection de l'enfance.

À partir de la vulgarisation de la loi en RDC, il s'agit de comparer, avec les écoliers, la Convention des droits de l'enfant et la loi promulguée le 10 janvier en RDC. Cela prendrait la forme d'un projet dont l'implication volontaire des jeunes serait une étape nécessaire. Il est à noter que l'AMO Reliance a déjà mené un projet d'échange avec des jeunes kinois en 2007. Cette AMO est également confrontée à un manque d'ouverture à «l'autre» de la part de son public adolescent. Leurs expériences dans le théâtre et dans la création de courts-métrages réalisés avec des jeunes leur laisse à penser que ce projet peut être porté par des jeunes issus du travail de rue ou des suivis individuels.

Afin de sensibiliser les jeunes et les institutions politiques, il semble intéressant de partir d'une situation concrète vécue actuellement à Kinshasa. Il s'agit de l'histoire d'une jeune fille, Gracia <sup>(11)</sup>, recueillie par une des associations avec laquelle un partenariat est envisagé: le CHEFEC. La méthodologie de prévention

par les pairs employée par le CHEFEC est proche de celle développée par l'AMO Reliance dans les différents quartiers de la Basse-Meuse. Il semble donc que non seulement les problématiques rencontrées par le CHEFEC soient celles visées par la loi, mais en outre le type de travail mené, mobilisant des jeunes dans une action citoyenne, via la participation de jeunes relais dans les établissements scolaires, rend ce projet pertinent.

Il nous apparaît que tisser du lien entre les jeunes volontaires des différentes associations est une des premières étapes à réaliser. Cela fait partie des actions communautaires des AMO et renforcera le sentiment d'appartenance à un groupe, sentiment à enrichir chez les jeunes belges, souvent isolés.

In fine, nous nous questionnons sur le long terme :

- «La nouvelle loi sur la protection de l'enfance en RDC apporte l'espoir d'un possible. Le défi de demain ne consistera-t-il pas à soutenir la population dans l'appropriation de la législation tout en tenant compte de la diversité des us et coutumes?»
- «Comment amener des jeunes à réfléchir ensemble à cette loi tout en les sensibilisant à leurs droits afin qu'ils s'approprient des compétences utiles après le projet ?»
- «Quel avenir pour les projets de coopération menés par les AMO et les autres partenaires de la Communauté française ?»

(6) Commune de Kinshasa

(7) Idem

(8) Service d'Aide aux Jeunes en milieu ouvert : <http://www.globulin.be>

(9) Service d'Aide aux Jeunes en milieu ouvert: <http://www.reliance.be>

(10) Projet de santé communautaire en communauté africaine, le Projet Matongé ASBL a pour objectif la promotion de la santé via des actions préventives ainsi que la guidance psycho-médico-sociale de jeunes Africains face à la problématique de délinquance.

(11) Jeune fille, orpheline, et provisoirement logée chez un membre de sa famille, fut petit à petit rejetée du cadre familial pour finalement se retrouver à la rue. Très vite, la jeune fille a présenté des signes de malnutrition et de maladie. Lorsqu'elle fut recueillie par le CHEFEC, elle était qualifiée d'enfant sorcier par certains adultes de l'environnement. L'enfant fut prise en charge suite à une des actions de prévention au sida mené en collaboration avec MSF dans des implantations scolaires de Kinshasa.



## Projet Matonge asbl

par le Dr Madoki Massanga Marceline <sup>(1)</sup>

**Le Projet Matonge asbl dont une des missions est l'aide à la jeunesse en difficulté, axe son travail sur la restauration du dialogue intergénérationnel.**

**Il y a 2 ans, nous avons donné la parole à nos jeunes pour un projet collectif : «Qu'auriez-vous à dire aux adultes ?».**

**De là est né le document intitulé «Lettre à nos aînés» que nous avons pu réaliser grâce au soutien de la Communauté française (service de l'éducation permanente).**

Ce document énumère librement les facteurs pouvant expliquer le mal-être du jeune africain : la difficulté de transmis-

sion des valeurs traditionnelles en situation de migration, la faible valorisation de la culture africaine en Occident, le rôle

(1) Coordination du Projet Matonge asbl

## Nations unies et mécanisme de rapportage

d'éternel assisté attribué au continent africain et à ses habitants ...

Il a semblé important pour les membres de l'équipe ainsi que pour les jeunes de diffuser ce document le plus largement possible en RDC pour ainsi continuer à faire le pont entre ces «belgicains» et les jeunes congolais vivant sur le continent ainsi qu'avec les aînés d'Afrique .

Ce document a eu beaucoup de succès et a suscité des réflexions et débats .

Le séjour - séminaire sur le code de protection de l'enfant en RDC (du 3 au 6 mars 2009) n'aura fait que confirmer l'impératif de l'aide pour ce continent laissé à l'abandon : l'étendue de la pauvreté est incommensurable et touche + de 90% des familles incapables de palier au minimum vital de leurs enfants .

Or, la protection de l'enfant ne débute-t-elle pas par des soins et la protection donnés aux familles ? ! ...

De plus, cette pauvreté touche aussi les différents professionnels rencontrés ainsi que les travailleurs de rue en charge des enfants et des familles.

La plupart de ces intervenants travaillent bénévolement, sont peu outillés avec des

connaissances de terrain très pertinentes et une soif d'ouverture.

Nous avons été régulièrement consultés pour des situations difficiles de prise en charge d'enfants et de familles dans des contextes de troubles psychologiques et peut-être psychiatriques avec en toile de fond une grande précarité et fragilité.

Les contributions futures du Projet Matonge asbl consisteront à :

- mettre en contact nos ONG partenaires avec des ONG ayant déjà utilisé avec succès le système de microcrédit à Kinshasa pour certaines de leurs activités et ainsi alimenter leurs caisses. Le contact se ferait via des personnes ressources que nous avons en RDC.

- palier au manque d'information par la collecte d'outils (prospectus, revues, etc.), documents internet relatifs à la vulgarisation du code de protection de l'enfant en Belgique. Ces documents seraient des références pour nos collègues congolais qui les adapteraient à leurs réalités, leurs caractéristiques culturelles, traditionnelles, sociologiques ... La centralisation de ces docu-

ments pourrait se faire au CATSR <sup>(2)</sup> ou au CAFES <sup>(3)</sup>. Ils seraient ainsi accessibles à tout professionnel de l'enfance;

- Donner des formations continues dans différents domaines d'intervention et à partir de thèmes choisis par les travailleurs (médicaux, psychologiques, sociaux ou autres). Un système de partenariat/bénévolat nous permettrait d'enrichir notre équipe actuelle du Projet Matonge (médecin et psychologue);
- Proposer des études de cas (supervision clinique) qui font déjà partie de nos compétences à Bruxelles;
- Participer au projet collectif proposé par Reliance AMO et Globul'in asbl en y associant deux jeunes congolais de Belgique («belgicain») du Projet Matonge asbl.

La pérennité de tous ces projets n'aura une certaine réalité que si nous gardons des contacts privilégiés avec les ONG et personnes ressources rencontrés durant cette semaine de séminaire.

Internet reste et restera un atout majeur pour nos futurs contacts. ■

(2) Comité d'appui au travail social de rue à Kinshasa

(3) Centre Africain de Formation Supérieure des Educateurs Sociaux à Kinshasa



## La justice des mineurs au niveau international

par Benoît Van Keirsbilck <sup>(1)</sup>

### Défense Enfants International

L'ONG Défense Enfants International (DEI) a été créée en 1979, avec pour objectif de travailler avec la société civile à l'adoption par les Nations unies dans un premier temps, et ensuite à l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).

La société civile a joué un rôle majeur dans l'élaboration de cette convention majeure pour la protection, la promotion et la défense des droits de l'enfant.

Une fois la CIDE adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, il s'est donc agi de veiller à sa ratification de la convention par un maximum de pays pour permet-

tre une entrée en vigueur la plus rapide possible et ensuite de veiller à l'application la plus correcte possible de ce texte.

DEI a un statut consultatif auprès des Nations unies et peut donc, à ce titre, avec de nombreuses autres ONG continuer à jouer un rôle de premier plan dans le suivi de l'application de cette

(1) ONG Défense Enfants International (DEI-Belgique)